

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-156

SEANCE DU **MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

Le mardi 13 décembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 25
Nombre de Membres présents : 19	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Marc PLOUZEAU à Eric MAUCORT, Olga MARTINEAU à Christelle LAMBERT, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON à Jean-Jacques LAPORTE, Yoanna DESROCHES à Jean-François DAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CHEMINOT

Contrat de développement culturel entre le conseil départemental d'Indre et Loire et la Ville de Chinon

Dans le cadre de sa politique d'aménagement culturel du territoire, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire s'attache à mettre en place des contrats de développement culturel en partenariat avec les collectivités qui affirment une volonté de programmation culturelle de qualité.

La Commission permanente du Conseil Départemental du 21 octobre 2022 a décidé d'allouer dans le cadre du contrat de développement culturelle une subvention de 19 500 € à la Ville de Chinon pour sa saison culturelle.

La participation du Conseil Départemental de 19 500 € est versée en une seule fois à la Ville de Chinon lorsque le contrat aura été signé par la Ville de Chinon et dûment retourné au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Duchesne, Maire adjoint à la Culture, à signer le contrat de développement culturel entre la Ville de Chinon et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour l'année 2022

Fait à CHINON, le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 02/01/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage